

---

Jour de séance 17

le mardi 28 novembre 2023

13 h

Prière.

M<sup>me</sup> Conroy, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 28 novembre 2023

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit le 24 novembre 2023 et étudie le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif*, qu'il approuve sans amendement.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Michelle Conroy, députée

---

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

M. Arseneau donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 7 décembre 2023, appuyé par M. Coon, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans le cadre de la Réforme de la gouvernance locale, le gouvernement Higgs a augmenté le multiplicateur maximal que peuvent appliquer les municipalités aux biens non résidentiels et aux biens industriels lourds, lequel multiplicateur est passé à 1,7 ;

attendu que 35 municipalités du Nouveau-Brunswick ont fait passer leur multiplicateur à 1,7 et ne sont pas autorisées à le majorer davantage ;

attendu que la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan n'imposent aucun plafond des multiplicateurs applicables à l'impôt foncier sur les biens non résidentiels et les biens industriels ;

attendu que la part de l'impôt foncier que paient les gens du Nouveau-Brunswick est injustement démesurée par rapport à l'impôt foncier imposé aux grandes installations industrielles ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer le plafond du multiplicateur applicable à l'impôt foncier municipal sur les biens non résidentiels et les biens industriels lourds,

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir d'autres catégories aux fins de l'impôt foncier sur les biens industriels

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à éliminer les exonérations d'impôt foncier accordées aux industries lourdes.

---

L'hon. M. Steeves, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)  
le 28 novembre 2023

La lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'année financière se terminant le 31 mars 2025, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Brenda L. Murphy

---

Conformément à l'avis de motion 24, l'hon. M. Steeves, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Steeves prononce le discours du budget de capital pour 2024-2025.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M<sup>me</sup> Conroy.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M<sup>me</sup> Conroy, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M<sup>me</sup> Conroy, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. G. Savoie demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 15 h 8.